

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 257-2019

Type d'intervention: Interpellation

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2019.RRGR.306

Déposée le: 30.09.2019

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Gullotti (Tramelan, PS) (porte-parole)
Gasser (Bévilard, PSA)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale

Classification: –



Le Centre hospitalier biennois joue des coudes. Quel avenir pour HJB SA et le bilinguisme ?

Dans un article du 21 septembre 2019 publié dans le Journal du Jura, le lecteur apprenait que la direction du Centre hospitalier biennois (CHB) avait des vues sur des surfaces constructibles aux Marais-de-Brügg. Dans le même article, il lisait que le bilinguisme était assuré de déménager avec les murs de l'institution de Bienne sur la commune de Brügg et que donc cet hôpital restera « le centre hospitalier pour la région de Bienne, du Seeland et du Jura bernois ». Il y a quelques semaines, la direction du Centre hospitalier de Bienne s'immisçait dans les affaires de l'Hôpital du Jura bernois (HJB SA), en décrivant sa vision de la pratique psychiatrique entre Bienne, Delémont et Moutier, sans nullement tenir compte de la situation économique de l'institution hospitalière jurassienne bernoise.

Ces derniers événements suscitent un certain nombre de questions sur les réelles intentions du CHB qui semble vouloir faire la pluie et le beau temps dans le paysage hospitalier régional. Ils interpellent également sur le mutisme de la Direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale qui ne s'exprime plus d'ailleurs depuis un certain temps sur l'avenir de HJB SA. Or, quelle importance HJB SA joue pour la population francophone en terme d'employeur et de savoir-faire médical. Finalement, le bilinguisme ne trouve pas de garantie dans l'explication sommaire fournie par le directeur du CHB. L'interpellation déposée vise à éclaircir plusieurs éléments.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Une motion de la Commission de gestion a été déposée le 22 août 2019 demandant au Conseil exécutif « un état des lieux du paysage hospitalier bernois », constatant un manque de cohérence dans le développement des hôpitaux du canton et, partant, un manque de pilotage. Sans anticiper sur les résultats du rapport à venir, quelles sont les perspectives d'ores et déjà envisagées pour HJB SA ?
2. Les signaux envoyés par le CHB sont négatifs pour l'avenir de HJB SA tant du côté de la psychiatrie que de celui de l'ambition avouée par son directeur Kristian Schneider de faire de l'établissement biennois une référence suprarégionale. Quel est le sentiment du Gouvernement à ce sujet ?
3. Le Gouvernement peut-il garantir que HJB SA n'est pas menacé dans son existence à terme ou faut-il craindre que les Dieux de l'efficacité ne soient ses seuls juges ?
4. Pourquoi le canton reste-t-il muet sur les déclarations répétées et très irrédentistes de la direction du CHB ?
5. A supposer que le CHB s'installe aux Marais-de-Brügg en 2025 (selon les informations avancées par M. Schneider) en terre alémanique, comment le Gouvernement va-t-il garantir le bilinguisme dans cette institution et quel outil de surveillance va-t-il mettre en place pour s'assurer que le bilinguisme soit effectivement respecté dès le premier jour d'exploitation du CHB sur site ?

Destinataire

- Grand Conseil